



Avec qui roule Blanquer ?

Ni discrimination, ni racisme à l'école de la République

Le ministre Blanquer, confronté à un rejet massif de sa politique éducative et de ses méthodes de la part des enseignant-es, tente de détourner le regard en rouvrant un « débat sur le voile ». La recette est éculée, mais elle fonctionne encore très bien : rien ne pouvait mieux faire diversion sur les questions relatives à l'école.

Non seulement le ministre bafoue son devoir de neutralité, mais « l'affaire » prend une ampleur inattendue avec la proposition de loi LR qui modifierait le code de l'Education en étendant l'interdiction de la loi de 2004 "aux personnes qui participent, y compris lors des sorties scolaires, aux activités liées à l'enseignement dans ou en dehors des établissements".

Cette interdiction qui vise uniquement certaines mères d'élèves, empêchera celles-ci de s'associer à la vie de l'école. Si le port d'un foulard ne permet plus d'accompagner une sortie scolaire, il empêchera également toute activité au sein de la classe. Ces mamans se verront interdites de « bricolage » ou de « confection de gâteaux ». Elles ne pourront plus tenir l'un des stands de la fête de l'école...

Or, dans de nombreux quartiers, ce sont bien ces mères-là qui sont en première ligne de la défense de notre école publique. Ce sont elles qui manifestent contre les fermetures de classes, nous ne pouvons accepter qu'elles ne soient pas reconnues dans leur rôle de parents.

Les accompagnant-es n'ont pas vocation à représenter l'institution, elles et ils sont les parents, les familles de nos élèves. Elles et ils ont le droit, de s'habiller comme bon leur semble, la loi française les y autorise.

Interdire a priori que les mères portant un foulard accompagnent une sortie ou une activité scolaire c'est agir contre une catégorie précise de la population, et cela s'appelle de la discrimination, du racisme. En outre, c'est également et avant tout s'en prendre aux femmes : nous, militantes et militants de la FSU, exprimons ici notre refus catégorique d'une injonction sur le corps et le comportement des femmes.

La Laïcité

La laïcité, principe fondamental de notre République, parce qu'elle garantit à chacun-e la liberté de conscience, participe, avec d'autres principes essentiels comme l'égalité, à créer un cadre favorisant le lien social. S'il est indispensable de combattre les intégrismes, force est de constater que la laïcité est souvent instrumentalisée pour tenter de justifier la marginalisation de certain-es, notamment des femmes, alors qu'elle devrait protéger de toutes les dérives xénophobes, antisémites ou islamophobes qui rompent l'égalité des droits.

Le SNUipp-FSU réaffirme que la laïcité respecte le droit de chacun-e de croire comme de ne pas croire, refusant la logique du bouc émissaire ou de l'exclusion. En particulier il s'oppose à toute tentative d'exclusion des femmes voilées de l'accompagnement des sorties scolaires. Les enseignant-es ont montré qu'il est tout à la fois possible de faire respecter les principes de laïcité en bannissant tout prosélytisme et de favoriser par le dialogue la participation de toutes les familles. Il est donc attaché au contenu de la loi de 1905. Il s'opposera aux projets visant à remettre en cause cette loi équilibrée qui devrait par ailleurs s'appliquer sur l'ensemble du territoire national. Les velléités des politiques locaux, visant à l'élargissement du droit scolaire local à d'autres religions, amènent le SNUipp-FSU à réitérer sa demande d'abrogation définitive du droit scolaire local en Alsace, en Moselle, et en Guyane.

Congrès de Perpignan (Juin 2019)

Laïcité
~~Laïcité ouverte~~
~~Laïcité tolérante~~
~~Laïcité positive~~
~~Laïcité constructive~~



Blanquer l'incompris

« J'ai dit que le port du voile n'était pas souhaitable dans notre société, mais jamais qu'il fallait l'interdire ! Il y a toujours des gens pour remettre une pièce dans le juke-box, et je suis le juke-box, ça devient pénible ! ». Tels sont les paroles du ministre Blanquer rapportés par le Canard Enchaîné dans son édition du 30 octobre. Ceux-ci visaient les propos du député LREM Taché qui l'avait accusé de relayer les propos du RN.

Du coup Macron s'est senti obligé de soutenir son ministre, en expliquant qu'il n'avait fait qu'exprimer une opinion, alors qu'il avait semblé ne pas apprécier cette position quelques jours avant. Mais qui a encore envie de sauver le soldat Blanquer ?

Le port du foulard relève autant d'habitudes culturelles que religieuses. Il faut continuer à faire confiance aux équipes enseignantes pour gérer les relations aux familles : de la même manière que les enseignant-es savent très bien assurer les nécessités de sécurité des enfants (une équipe ne sortira pas avec un parent imbibé d'alcool ou assommé de médicaments par exemple), elles et ils sauront distinguer les personnes pratiquant le prosélytisme, avec ou sans foulard.

Ne nous y trompons pas, aucun « radicalisme » ne sera entamé par une telle interdiction ; en revanche, ce sont bien les droits et les libertés des femmes que cette proposition de loi veut restreindre, en dévoyant le principe de laïcité.



Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr